

Date de la séance

Le 13 novembre 2024

Date de convocation

Le 6 novembre 2024

Date de publication

Le 6 novembre 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 19

Procurations 12

Excusé 0

Absents 3

N° 2024-11-78

OBJET :

**AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UN
AVENANT N°1 A LA
CONVENTION
FIXANT LES
MODALITES DE
FACTURATION ET
DE
RECOUVREMENT
DES RECETTES
DUES PAR LES
USAGERS DE
L'ACCUEIL
COLLECTIF DE
MINEURS PAR LA
COMMUNE DE
FEUCHEROLLES
POUR LE COMPTE
DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 13 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT :

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Caroline QUINET, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT

Procurations :

Jean-Bernard HETZEL a donné pouvoir à Eric MARTIN
Martine DELORENZI a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC
Stéphane GOMPERTZ a donné pouvoir à Myriam BRENAC
Katrïn VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL
Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE
Jean Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Sidonie KARM
Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Hervé CAMARD
Karine DUBOIS a donné pouvoir à Samuel COLLIN
Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA
Axel FAIVRE a donné pouvoir à Caroline QUINET
Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Christine CAILLAT
Jean-Philippe ANTOINE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : /

Absents : Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, William FALCHETTO

Secrétaire de séance : Dominique GERBERT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT qu'il convient de signer un avenant avec la commune de Feucherolles relative à la facturation et à l'encaissement des recettes des usagers du centre de loisirs de la commune,
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission en charge des équipements culturels et sportifs, des ACM, des actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors réunie le 25 septembre 2024

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 6 novembre 2024,

ENTENDU l'exposé de Madame Nathalie CAHUZAC, vice-Présidente déléguée aux équipements culturels et sportifs, CLSH, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors et de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** la signature de l'avenant modifiant les modalités de facturation et de recouvrement des recettes des usagers de l'ACM par la commune de Feucherolles pour le compte de la CCGM.
- ⇒ **DIT** que cette disposition prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2024
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le14/11/2024.....
- Document rendu exécutoire le ...14/11/2024.....